

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à LYON, rue Saint-Dominique, passage Goudere au deuxième étage; à PARIS, chez M. SAUTELLET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 15 septembre 1827.

Voici l'extrait des troisièmes listes supplémentaires d'électeurs qui ont été affichées aujourd'hui :

Le premier arrondissement électoral (Lyon nord et ouest) s'est augmenté de cent électeurs, et arrive maintenant au n° 753.

Le second arrondissement (Lyon midi) s'est augmenté de 70 noms, et arrive à 625 électeurs.

Le troisième arrondissement (Villefranche) s'est augmenté de 12 noms, et arrive à 289 électeurs.

Le nombre total des électeurs des trois arrondissemens s'élève à 1,660.

Le quart pour le collège de département est de 415, dont le moins imposé paye 808 fr. 48. cent.

— Avant-hier, un orage accompagné d'une grêle très-grosse, a ravagé la commune de Dardilly. L'orage a repris à deux époques différentes, le soir et dans la nuit. Le lendemain matin il est tombé de la neige.

— Un moulin chargé d'une grande quantité de sacs de blé, a coulé bas hier sur le Rhône, près de la barrière Saint-Clair. Toutes les marchandises qu'il contenait ont été ou perdues ou entièrement avariées.

— Hier, on jouait au Grand-Théâtre provisoire, *la Femme acariâtre* et *le Mercure Galant*. Un grand nombre d'abonnés, à notre avis justement fatigués de la monotonie du répertoire, ont demandé le régisseur, entre le second et le troisième acte de *la Femme acariâtre*. M. Mathelon s'est présenté alors sur la scène, autant que nous pouvons nous le rappeler, les réclamations qui ont été faites par le parterre : 1° que *Lartique* jouât plus souvent et se reposât moins sur le zèle de Henri.

2° Que le répertoire fut augmenté par des pièces nouvelles, et dégagé des vieilleries dont il abonde.

3° Que les ballets ne fussent pas livrés aux médiocrités, et que les premiers danseurs y figurassent plus souvent.

4° Enfin, que le spectacle d'aujourd'hui samedi fût changé.

HISTOIRE VÉRITABLE DU MANDARIN HUÉ-HUO.

Majores in privatos homines leges ferri noluerunt : id est enim privilegium : quo quid est injustius.

(Cic. l. 3. de Legibus.)

Est genus hominum qui esse primos se omnium rerum volunt.

Nec sunt : hos consector. (Ter. Eun. 2, 2, 17.)

C'était vers l'an 2950 avant l'ère chrétienne que vivait dans la province de Kancheou le mandarin Hué-Huô, chinois d'une assez petite taille, mais la plus forte tête de sa ville. Il avait alors trente ans, et après de profondes réflexions, il se décida à prendre pour femme une jolie petite Chinoise, nommée Mirzida, c'était la fille d'un mandarin du voisinage; ses yeux placés en diagonale sur les côtés de sa tête et surmontés de deux arcs d'un noir d'ébène, faisaient un merveilleux effet; ses pieds longs de trois pouces anglais, montraient assez par leur inutilité quelles étaient la noblesse et la fortune de ses parents.

Au bout de neuf mois de mariage, l'épouse de Hué-Huô mit au monde deux petits garçons beaux comme leur maman, et qui comblèrent de joie leur illustre père. Ce grand homme qui avait beaucoup réfléchi sur l'organisation des sociétés et sur la politique de l'empire du soleil, avait reconnu que la constitution d'un état et celle de la famille devaient être identiques, et trouvant tout naturellement la constitution de la Chine parfaite, il résolut de l'appliquer à sa famille. C'est cet admirable système, pris dans un autre sens, qui de nos jours a été si merveilleusement et surtout si clairement développé par un de nos plus grands philosophes. Hué-Huô pensa avec raison; il devait être le chef de son petit empire; et, à l'exemple de tous les empereurs passés, présents et futurs, il fit arrêter dans son petit conseil qu'il avait toutes les perfections imaginables, et que son mérite était sans borne ainsi que sa puissance. La Chine a une caste privilégiée, c'est parmi ses membres que sont pris les mandarins et tous les fonctionnaires; ils ont en partage toutes les vertus, toutes les richesses et tous les honneurs; et dans sa haute sagesse, Hué-Huô arrêta que son fils aîné aurait de même tous les privilèges de la famille; pour son cadet, il devait être le peuple, c'est-à-dire, ce ramas de pauvres diables qui passe sa vie à ramper, à commercer ou à prendre des ulcères aux jambes en cultivant le riz.

Ainsi voilà son état bien constitué, et pour commencer à appliquer son système, Hué-Huô donna à son fils aîné la plus noble partie de son nom, c'est-à-dire, la première; le cadet s'appela Huô. Les deux enfans grandissaient, mais Huô s'étonnait dans son petit cerveau que les beaux vêtements fussent exclusivement pour son frère, que celui-ci ne lui parlât qu'avec hauteur et mépris,

(On avait annoncé *Paul et Virginie* et *l'Habitant de la Guadeloupe*.)

Le régisseur a déclaré en commençant que *Lartique* était dangereusement malade. Quant aux autres demandes, il s'est borné à dire que *Paul et Virginie* n'avait point encore été joué dans le cours de la présente année théâtrale. Du reste, l'embarras qui se peignait sur sa figure, prouvait que, peu préparé aux demandes du public, il ne savait comment lui répondre.

M. Mathelon est donc sorti au milieu des sifflets. Les acteurs ont alors essayé de jouer; mais, des que le régisseur a reparu sur la scène, au moment où l'y appelait son rôle, les sifflets et les cris ont recommencé de plus belle.

Tout à coup un commissaire de police, décoré, non pas d'une écharpe, mais d'un large cordon bleu passé en sautoir, s'est présenté aux premières loges, et a réclamé le silence en vertu de l'article 8 de l'ordonnance sur les théâtres.

« Nous ferons silence, mais que le rideau tombe, a répondu » le parterre. »

En conséquence, le rideau est tombé, et les spectateurs ont quitté leurs places à neuf heures moins un quart.

Nous ne doutons pas que M. Singier, s'il était à Lyon dans ce moment, ne se rendit avec empressement aux désirs manifestés par le public. Mais, en son absence, le régisseur est chargé des fonctions du directeur; et c'est lui qui serait coupable, s'il ne prenait de promptes mesures pour composer ses spectacles de manière à mériter l'approbation générale.

— On désire acquérir une grande carte de l'ancien duché de Bourgogne, pour démontrer la possibilité de rendre la Saône navigable, dans les tems de sécheresse, depuis Gray jusqu'à Verdun. (Voir l'avertissement inséré dans le *Précurseur*, à la date du 2 septembre.)

Les libraires ou autres particuliers qui auraient dans leurs bibliothèques les ouvrages de Varonius, sur les lois du mouvement des fleuves et rivières, et le traité de Gugliemini, intitulé:

qu'il pût impunément lui donner un coup de poing ou de pied, tandis que si par représailles il administrait à son aîné un pincé-tordu ou toute autre marque de tendresse, il était à l'instant fustigé. Hué faisait-il une faute, conspirait-il avec son frère pour briser quelques meubles ou voler des fruits, c'est sur les fesses d'Huô qu'il en recevait la peine. Huô travaillait du matin au soir, Hué se divertissait constamment; Huô n'avait personne pour le servir. Délaissé, on le surprenait immobile et réfléchissant sur les causes qui lui avaient fait attribuer un sort si différent de celui de son frère. Hué était entouré de petits esclaves qui prévenaient tous ses desirs, et il n'avait guère le tems de réfléchir. Huô cependant s'instruisait en travaillant; à huit ans il connaissait déjà près de trente mille lettres, son frère n'en pouvait pas reconnaître trois. Ce fut alors que Huô commença à son tour à mépriser son frère, et du mépris à la haine il n'y a qu'un pas.

Le mandarin Hué-Huô qui avait compris quelle était l'importance de son système, et qui voulait laisser à la postérité l'histoire de l'éducation de ses fils, comme un modèle admirable, prenait soin d'écrire exactement sur ses tablettes de bambou tous les détails de sa vie et de celle de ses enfans. Jusqu'à l'âge de douze ans, il n'eut guère à inscrire que les petits combats des deux frères, leurs plaintes et leurs mutuelles accusations. A cette époque, le jeune Huô vint trouver son père et lui parla ainsi: J'ai entendu dire que j'étais votre fils, et que Hué était mon frère; en vérité, on ne s'en douterait guère à la différence que vous avez mise entre nous deux; cependant cette conduite, permettez-moi de le dire, est injuste; pourquoi ces préférences pour mon frère? S'il avait des qualités qui pussent les autoriser, je garderais le silence; mais je sais que c'est moi qui ai ces qualités qui lui manquent: j'ai toujours été docile, laborieux, attentif, et sauf la haine que tant d'injustice m'a inspirée contre Hué, je suis irréprochable. — Mon enfant, répondit Hué-Huô, vous n'entendez encore rien à mes projets. Ne voyez-vous pas que tout le monde ne peut pas être Grand-Seigneur, que tous les hommes ne peuvent pas passer leur vie à se croiser les bras et les jambes comme nous le faisons? eh bien, il a fallu faire un choix; et ce choix c'est le hasard, ou, si mieux vous aimez, Dieu lui-même qui le fait: cela arrêté, tous ceux destinés au travail doivent travailler, tous ceux destinés à ne rien faire doivent se reposer, sans cela, jugez quel désordre dans la famille ainsi que dans l'état. Comme il est plus agréable d'avoir des esclaves et des palanquins, que de servir et d'aller à pied, tout le monde voudrait avoir ces avantages, d'où il résulterait que personne ne pourrait les obtenir. — Pardonnez-moi, mon père; mais ces avantages doivent être la récompense des hommes habiles, laborieux, des hommes utiles en un mot; et je sens que je pourrais les obtenir si.... — Taisez-vous, mon enfant, vous manquez de respect.... et Huô fut mis à la porte. (La suite à un autre numéro.)

Della natura de fumi, sont priés de vouloir bien communi- quer ces ouvrages au Rédacteur du Précurseur. On a la certi- tude d'y puiser des observations lumineuses sur l'utilité ou les dangers des travaux que l'on exécute dans ce moment sur les rives gauches du Rhône. P. P.

BULLETIN COMMERCIAL DE LYON.

Les achats en soie continuent d'être importants, tout annonce que les ventes de cocons égalent celles du précédent. La belle marchandise n'est pas aussi abondante que les besoins l'exigent; aussi prend-elle quelque fa- veur. Chaque jour démontre davantage la nécessité de perfectionner, et mal- heureusement nos manufacturiers ont devancé de beaucoup en ce genre les fileurs, et surtout les mouliniers, à tel point même, que s'avent maintenant ils sont arrêtés dans leurs perfectionnemens par l'infériorité de la matière; mais ce n'est pas à nous à entrer dans les développemens que mérite cet état de choses, nous devons nous borner à présenter les résultats.

Les prix de la bonne marchandise courante sont aujourd'hui cotés ainsi :

Table with columns for various silk types and prices. Includes 'Organsins de France', 'Trames en France', and 'Grèges de France' with prices in francs.

Les organsins de Piémont sont assez rares jusqu'à 28 d., et abondans au- delà. Les premiers auraient acheteurs avec f. 1 50 environ au-dessus de ceux de France; les seconds, seulement 50 c. à f. 1.

Les soies d'Italie sont presque sans affaires, vu la grande différence de prix. D'ailleurs, il n'y a en entrepôt presque rien en organsins; ils ne se feraient pas mieux de f. 1 à 1 50 au-dessous des prix de nos soies. Les trames se vendent avec une différence seulement de 50 c.

Nous ne cotons, ainsi que nous l'avons marqué, que le prix des soies cou- rantes; la faveur dont jouissent les soies perfectionnées, variant à chaque balle suivant leur mérite, et s'élevant de f. 1 à f. 4 et 5 par liv. au-dessus des cours, pour les ouvrés, et présentant encore de plus fortes variations pour les grèges.

Il s'est fait d'assez importants achats en étoffes prêtes, principalement en gros de Naples.

Rien de nouveau en marchandises.

PRIX DES GRAINS.

MARCHE DU 15 SEPTEMBRE.

Table listing grain prices for 'Le double-boisseau' and 'Le double-boisseau'. Includes items like 'Froment beau', 'Id. moyen', 'Id. moindre', 'Seigle beau', 'Id. moindre', 'Orge belle', 'Orgé moindre', 'Maïs', 'Blé noir', 'Avoine', and 'Pommes de terre rouges'.

PARIS, 13 septembre 1827.

Le roi, sur la demande de M. le comte de Milon, a bien voulu accorder à l'établissement des sourds-muets de Besançon, un don de 800 fr.

—Une dépêche télégraphique de Saint-Omer, du 12 septembre 1827, à quatre heures et demie du soir, annonce que Sa Majesté, accompagnée de M. le Dauphin, est sortie à 11 heures; qu'elle a visité les principaux points des fortifications, et les travaux qui ont été faits; qu'elle est allée ensuite à l'hôpital général militaire, à l'arsenal, au collège, et est rentrée à trois heures et demie.

Enfin, que le roi et M. le Dauphin avaient été très-satisfaits, et jouissaient de la meilleure santé.

—Un vol considérable a eu lieu dans l'hôtel garni occupé par les Osages à Paris: treize pièces d'argenterie, 500 fr. en or, et des cachemires appartenant à leurs femmes, ont été enlevés. Les soupçons s'étant fixés sur un valet de louage nommé Lambert Krikelberg, cet individu a été arrêté hier. Un juge d'instruction a été désigné pour instruire sur cette affaire. On croit que demain ou après demain, les Osages et leur interprète seront cités au Palais-de-Justice pour faire leur déclaration devant ce magistrat.

—Lady Cochrane est partie hier soir pour Londres, où l'appelait la maladie d'un de ses enfans. Sa présence à Londres, dans un moment où le gouvernement anglais vient enfin de prendre un parti en faveur des Grecs, ne peut qu'être favorable à cette noble cause. En se rappelant que leur jeune et belle compatriote a fait elle-même tant de sacrifices au triomphe de la cause grec- que, les Anglais ne voudront pas qu'on les accuse de faire moins pour la Grèce que pour l'Amérique. Peut-être un nouvel emprunt s'ouvrira-t-il à des termes plus favorables. Espérons qu'il n'en sera pas de celui-ci comme du précédent, qui, sur 40 millions, n'a procuré que 5 millions effectifs à la Grèce. Lady Cochrane se propose de revenir par Paris avant de se rendre en Morée pour y rejoindre son mari, qu'elle a jusqu'ici accompagné sur toutes les mers et au milieu de tous les dangers. Il est probable qu'on profitera de son retour pour le nouveau concert que l'on se pro- pose de donner en faveur des Grecs.

— Les obsèques de M. Eugène Corbière ont eu lieu hier. Après les cérémonies religieuses, célébrées à l'église de Saint-Thomas- d'Aquin, le corps a été porté au cimetière de Picpus. Les ministres des finances et de la marine, des pairs, des députés, des membres des tribunaux, des conseillers-d'état, des maîtres des requêtes, suivaient le convoi. Des pauvres des deux sexes mar- chaient après le char funéraire, qui était attelé de quatre chevaux.

M. le préfet de police, deux membres de la cour royale et un maître des requêtes portaient les coins du drap mortuaire. Il y avait dix voitures de deuil.

—M. le comte et M^{me} la comtesse de Corbière sont partis hier pour Rennes.

—Voici les avis publiés à Lloyds, le 6 septembre: un navire de Newcastle a été abordé par une corvette algérienne de 14 canons; une autre corvette a été vue près le cap Saint-Vincent. Un corsaire de 12 canons a abordé un navire anglais près Oporto. Près du détroit de Gibraltar, un navire anglais a été pillé par un petit corsaire algérien. Enfin, une grosse corvette a mis à la voile de Tripoli, et l'on pense qu'elle doit croiser sous pavillon algérien.

Par suite de cet avis, les primes d'assurances avaient aug- menté.

—On a reçu à Londres la nouvelle officielle que les Algériens captèrent tous les navires portant le pavillon de Prusse et des villes anséatiques.

—La frégate française la Circé, partie de Toulon le 12 avril, et de Cuba le 11 juillet, était arrivée sur la rade d'Hampton, ayant la fièvre jaune à bord. On disait le chirurgien mort, et trente hommes de l'équipage attaqués. Le consul français s'était rendu à bord pour s'assurer de l'état des malades, qu'il espérait pouvoir faire mettre à terre dans l'île de Craney. On avait l'es- poir que l'air salubre de cette île ne tarderait pas à leur rendre la santé.

Trois matelots de la frégate la Circé, à l'ancre dans la baie de Craney Island, désertèrent le 5 août; l'un d'eux, porteur d'une somme assez considérable en argent, s'est noyé; les deux autres ont réussi à gagner la terre.

—Un affreux incendie vient de réduire à la misère la presque totalité de la population du village de Veaulx, près de Corbie, petite ville du département de la Somme.

Le feu prit à une maison située à l'extrémité du village, vers Heilly, et la flamme, excitée par un vent du nord très-vif, porta ses ravages sur toutes les habitations; et, dans l'espace de trois heures, cinquante-deux maisons et l'église furent réduites en cendres.

La récolte qui était rentrée est devenue la proie des flammes; on n'a pu sauver qu'une partie du mobilier, et 20 à 24 maisons, dont la conservation est due au zèle et à l'activité des pompiers de Corbie, dirigés et secondés par les officiers et élèves de l'école royale d'état-major, ainsi que plusieurs officiers brésiliens qui suivent les exercices pratiques avec les élèves de cette école en ce moment sur la Somme, à l'effet de faire la reconnaissance militaire de cette rivière et du terrain qui l'avoisine.

Le capitaine d'état-major, professeur (M. Hanus-Chailly), com- mandant la brigade, a déployé le plus grand sang-froid et l'ha- bilité la plus active, au milieu de 200 à 250 malheureux frappés de stupeur par le désespoir. MM. Vernat de Bilstein et Miranda, tous deux officiers supérieurs brésiliens, se sont également dis- tingués, le premier en se précipitant dans les flammes avec in- trépidité; le second en sauvant les vases sacrés: généralement toute la brigade de ces jeunes officiers a rivalisé de zèle et de courage.

On estime la perte à plus de 500,000 fr. Une souscription a été ouverte par MM. les officiers d'état-major en faveur des incendiés, et les fonds seront déposés chez M. Morvilliers, notaire et maire-adjoint de Corbie.

Au moment où nous écrivons, les flottes combinées ont dû prendre position dans l'Archipel. Le rôle des diplomates semble terminé. Si celui des hommes de guerre commence, il sera plus court; mais nous doutons fort qu'il commence.

Tous les regards sont maintenant fixés sur Constantinople. On cherche à pénétrer dans le secret de ses conseils. Il ne serait pas impossible, à la rigueur, qu'il en sortît quelque réponse hau- taine. Ainsi, à la veille de la bataille d'Ancyre, Bajazet insultait Tamerlan. Ainsi, à la veille de la bataille de Lépante, Occhiali et Ali-Perthau se disputaient à qui aurait D. Juan pour esclave. Ainsi, Cara-Mustapha promettait à ses janissaires le pillage de Vienne, en présence de Sobieski.

Mais on a vu souvent aussi l'intérêt personnel dissiper ces bouillons de l'orgueil musulman; et plus d'une réparation a com- mencé par des bravades. Sans chercher des exemples dans les temps reculés, on sait tout ce que l'astuce du divan opposa tout récemment de résistances aux volontés de la Russie; et tout ce que les négociateurs turcs montrèrent de souplesse aux conféra- ces d'Akermann.

Le caractère de la politique européenne est sans doute ce qui rassure le divan; il se sent encouragé par la modération des sou- verains, à défier leur puissance. Comment n'a-t-il pas réfléchi que ce caractère tout chrétien ne pourrait se concilier avec l'ex- termination des chrétiens, que cette modération même douait plus de poids à des témoignages de mécontentement, et que la force la plus à craindre, est celle qui s'est le plus long-temps contenue?

Il y regardera de plus près. Déjà l'Afrique ne lui appartient plus que de nom. Mais c'est encore beaucoup dans une crise, que cette souveraineté nominale; et il en a recueilli les fruits. A quoi tient

elle pourtant ? Ce que les Grecs ont osé par esprit de religion ou de vengeance, d'autres ne peuvent-ils l'oser par ambition ? S'est-il bien rendu compte des facilités qui peuvent tenter le pacha d'Égypte ? Et l'indépendance de l'Égypte une fois obtenue, pense-t-il que celle de la Syrie se ferait long-tems attendre ? Hors la Romélie, quel est celui de ses domaines d'Europe qu'il puisse vraiment considérer comme sien ? Hier on nous disait que l'Albanie était en armes ; on nous dira demain peut-être que la Thessalie a retrouvé un Ali-Pacha. Au milieu de ces fidélités chancelantes, de ces écroulemens successifs, quand trois puissantes flottes opposent une barrière à tous les renforts qu'il pourrait recevoir, quand une armée formidable sonde les gués du Pruth, et mesure les hauteurs du Balkan, quel conseiller assez perfide ou assez stupide lui inspirerait une audace qui rendrait son malheur même ridicule ? La Morée, l'Archipel sont perdus sans retour pour lui. Tout nous fait croire qu'il saura se résigner à cette nécessité, comme il s'est résigné à tant d'autres ; qu'il mettra toute sa politique à reculer cette inévitable époque d'une plus profonde chute, que l'intervention des trois puissances alliées a pour but d'éloigner, et que précipiterait l'adoption de conseils insensés.

(Gazette de France.)

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Barcelone, 6 septembre.

S. E. le capitaine-général de la principauté de Catalogne, président de l'audience royale, a ordonné la publication de l'édit suivant : Considérant qu'il a été mis sous les yeux du Réal Acuerdo un écrit qui paraît avoir été imprimé à Manreza, sous la date du 20 août dernier, portant que D. Augustin Saperés, qui se dit colonel d'infanterie et commandant-général de l'avant-garde de l'armée royaliste d'opération, fait savoir qu'il a créé une junte provinciale provisoire dans cette cité, à l'effet de gouverner la principauté en rétablissant les administrations civiles et judiciaires sous sa présidence, ou celle de toute personne qu'il jugera à propos de déléguer ; qu'il a nommé membres de cette junte le R. D. D. Joseph Quinquer, domero-mayor de l'église de la Seu, et en son absence pour occupation ou empêchement le R. Francisco Llopert, domero second de ladite église, le R. P. prédicateur François-d'Assises Vinader, religieux mineur, D. Magin Pallas, syndic procureur-général de cette ville, et D. Bernard Seumarti, régidor de la même ville ; prescrivant qu'ils entrent de suite en exercice de leurs fonctions ; la manière vue et délibérée dans le Réal Acuerdo, et ne doutant point d'après les circonstances dans lesquelles se trouve la Catalogne, que les rebelles ne cherchent à faire circuler cet écrit dans tous les lieux de la province, comme il y est prescrit pour l'exécution des ordres de ladite junte.

Nous déclarons que cette junte, si elle est parvenue ou parvient à s'établir, est sans autorité légitime, qu'elle doit être regardée comme intrusive, révolutionnaire, et que D. Augustin Saperés, dit Caragol, chef de la faction armée qui s'est soulevée dans cette province contre le gouvernement légitime et les autorités qui en sont chargées par S. M. dans cette principauté. Nous déclarons aussi que les villes, bourgs et villages, loin de lui obéir, doivent la considérer comme ennemie des droits du souverain, dont les révoltés invoquent le nom, et que tout acte volontaire de soumission envers elle, sera jugé comme un manque de fidélité et d'obéissance au roi notre maître, et aux autorités qui gouvernent en son nom, et qu'il sera puni des peines voulues par les lois. Afin que le présent édit soit connu, et qu'on n'en puisse prétexter cause d'ignorance, nous ordonnons qu'il soit publié dans tous les lieux publics et accoutumés de cette capitale, ainsi que dans tous les chefs-lieux de corrégiment, villes, bourgs et villages de la principauté, suivant les formes d'usage.

Fait à Barcelone, le 1^{er} septembre 1827.

Signé le marquis de CAMPO-SAGRADO.

Vu par don Juan Lopez de Vinuesa, régent, signé ; de même que Francisco Ribas, greffier du Réal-Acuerdo.

Frontières de la Catalogne, 8 novembre 1827.

Absent depuis quelque tems de son gouvernement de Mataro, pour des motifs de santé, le général Romagosa est allé se ranger parmi les agraviados. Il a écrit à son délégué, dit-on, qu'il était chargé d'une commission importante pour le service du roi. Cette défection est un grand sujet de surprise. En effet, le général Romagosa avait acquis dans les rangs de l'armée de la Foi une brillante existence politique militaire. A la tête d'un des beaux gouvernemens de Catalogne, on ne lui connaissait aucun sujet de mécontentement. Il passait pour un homme réfléchi, prudent dans le conseil, autant que froid et décidé dans l'exécution.

Le 5 du courant à minuit, les mécontents sont entrés à Mataro au nombre de 4 à 5 cents hommes d'infanterie avec un détachement de cavalerie, et en sont partis le lendemain à midi en se dirigeant vers Terrapa, ville renommée dans la province pour ses fabriques de draps. Ils n'ont commis aucune violence. On eût dit qu'ils étaient venus faire là une simple halte comme chez des amis.

Il a été fait coup sur coup des travaux incroyables pour fortifier la ville de Manreza, mais on regarde comme moyen infaillible de défense une prise d'eau faite au Llobregat, qui doit,

dans un cas désespéré d'attaque, servir à inonder la plaine environnante. Les corps d'agraviados, qui agissaient isolément dans le Lampourdan, ont eu ordre de se réunir à Manreza.

D. Juan Carrera, alcade-mayor d'Olot, a été contraint de se réfugier à Lamanera, commune de l'extrême frontière dans l'arrondissement de Ceret. Ce magistrat se rendait à Barcelone. Arrivé à Vich, il a dû rétrograder, cette ville étant déjà au pouvoir des agraviados. Mais pendant son trajet, la ville d'Olot a été également occupée par les mécontents. Forcé lui a été de se retirer en France.

Madrid, 5 septembre.

Deux régimens de la garde ont reçu l'ordre de se rapprocher de la capitale ; ils sont dans ce moment à Naval-Carnero.

Il n'est question ici que de la prochaine arrivée dans cette capitale de l'infant don Miguel ; quelques personnes disent, beaucoup de raison, que les réfugiés portugais stationnés dans la Rioja viendront ici pour lui servir de garde d'honneur, et seront commandés par les généraux Sylveira et Chaves.

On parle toujours d'un changement dans le ministère, particulièrement dans ceux des finances et de la guerre, qui seraient donnés à MM. Erro et O'Donnell. M. Calomarde a été ces jours derniers très-malade.

Les lettres des provinces s'accordent à dire qu'il y a eu des troubles plus ou moins sérieux, à l'occasion du renvoi de M. Re-cacho ; et contre les agens de police que sont exercées les vengeances particulières.

Les affaires de Catalogne commencent à fixer la sollicitude du gouvernement. Il est toujours question d'y envoyer des troupes en grand nombre ; mais on craint qu'au lieu de combattre les rebelles, elles ne fassent cause commune avec eux.

PORTUGAL.

Lisbonne, 29 août.

Chaque jour de nouvelles destitutions éloignent des emplois des gens que Saldanha avait fait placer ; on va jusqu'à dire que l'organisation de l'armée faite par ce ministre sera révoquée, et que les mêmes titulaires reprendront leurs places.

La régente est toujours à Cintra. Le général Saldanha, qui s'y trouvait lorsqu'elle est venue s'y établir, a été obligé de s'en éloigner et de venir se fixer à Ougras, à 5 lieues de Lisbonne.

Sir William A'Court est toujours mal vu, les troupes anglaises occupent les mêmes positions.

Depuis trois jours tous les journaux indépendans ont cessé de paraître, leurs censeurs ayant été renvoyés et personne ne voulant les remplacer. Il règne ici une grande agitation et dans ce moment même la régente revient de Cintra au palais d'Ajuda.

VARIÉTÉS.

USAGE DU MONDE,

Ou les manières, le langage et le ton de la bonne société, ouvrage dédié à la jeunesse, où l'on apprendra ce que chacun a besoin de savoir pour être jugé une personne polie et aimable. Par M. LIONS, licencié dans les lettres, auteur des Dédicaces de l'Adolescence, etc. Lyon 1827. Chez Lions, libraire-éditeur. 1 vol. prix : 3 fr.

Pourquoi M. Lions, n'est-il pas né à la Chine, dans ce pays où les bienséances, la politesse, les cérémonies sont poussées si loin et si bien observées ; où les porte-faix, les charretiers sont obligés, au moindre embarras qu'ils causent dans les rues, de se mettre à genoux l'un devant l'autre, et de se demander mutuellement pardon selon la forme prescrite ? Là M. Lions, au lieu de faire un in-12, aurait composé au moins un in-folio, au lieu d'être un modeste licencié en lettres ou dans les lettres, serait bien certainement un lettré chinois.

C'est dans l'intérêt de la gloire de M. Lions que nous formons ce vœu ; car pour nous, nous devons nous féliciter d'avoir parmi nous un homme qui possède à fond les manières, le langage et le ton de la bonne société, et qui veuille se donner la peine de nous les enseigner. Nous serions probablement encore dans la barbarie sans le livre de la *Civilité puérile et honnête* ; le livre que nous annonçons va perfectionner notre civilisation, en nous rendant les personnes les plus polies et les plus aimables du monde. Et qu'on ne pense pas que nous exagérons ici les avantages de ce livre précieux ; M. Lions dit lui-même, dans son discours préliminaire : « Nous n'hésitons point à présenter cet ouvrage comme un des plus utiles qu'on puisse choisir pour l'instruction de la jeunesse.... Nous en conseillons la lecture indistinctement à tout le monde, mais plus particulièrement » aux pères de famille, qui en conseilleront à leur tour et en prescriront même l'étude à leurs enfans ; ainsi qu'aux instituteurs qui, plus à portée encore d'en connaître toute l'importance, se feront un devoir, dans leur intérêt même, d'en faire connaître tout l'avantage à leurs élèves. »

M. Lions, qui ne calcule que le profit immense que la société doit retirer de ses leçons, s'écrie : « On donnera ce manuel aux jeunes gens et aux demoiselles, n'importe leur âge, au jour de l'an, pour éreuses. » Et comme il pense que ce n'est pas assez d'un exemplaire, il ajoute aussitôt dans son amour pour les jeunes gens : « On le leur donnera aussi, à la fin de l'année » scolastique, comme prix ou récompense ; et dans l'une comme

» dans l'autre circonstance, nous sommes sûrs qu'il sera reçu
» et lu avec autant de plaisir que d'intérêt; car c'est un de ceux,
» parmi tant d'ouvrages publiés pour l'instruction de la jeunesse,
» se, dont elle puisse, nous le répétons, retirer le plus de fruit.»

Et nous, qui sommes sûrs aussi que ce livre sera reçu et lu
avec autant de plaisir que d'intérêt, nous le recommandons à
l'Académie Française, lorsqu'elle décernera le prix de M. de Mon-
thyon à l'ouvrage le plus utile aux mœurs. Tous ceux à qui
cette Académie donne ce prix, pourraient-ils dire comme M.
Lions: « Nous pouvons affirmer avec vérité, et sans craindre
» de blesser personne, qu'on ne trouvera dans celui-ci, ouvrage
» entièrement neuf, rien, absolument rien, que la saine morale
» n'approuve, rien que le bon goût n'admire ! »

L'auteur qui joint toujours le précepte à l'exemple, commence
par nous apprendre que « la modestie dans les paroles comme
» dans les actions, forme la base de la civilité; et que la déliance
» est le plus bel ornement de la modestie, comme la modestie
» est le plus bel ornement du vrai mérite. » Après nous avoir
bien fait comprendre que la société est composée de *supérieurs*
et d'*inférieurs*; après nous avoir fait sentir la distance qu'il y a
des uns aux autres, il établit en principe que « tout est permis
» au supérieur, parce qu'il est en position de commander; et que
» rien n'est permis à un inférieur, s'il ne se renferme dans les
» règles de la modestie. Exemple: Nous supposons une entrevue
» entre un inférieur et son supérieur. Arrivé à la porte de l'ap-
» partement de l'homme de distinction, l'inférieur heurtera lé-
» gèrement sans frapper plus d'un coup. La bonne règle veut
» même qu'il se borne à gratter. Là, il attendra patiemment que
» quelqu'un vienne lui ouvrir; mais si l'on reste trop long-tems,
» alors il peut heurter de nouveau, ou gratter un peu plus fort.
» et attendre jusqu'à ce qu'enfin la porte s'ouvre: alors le cha-
» peau bas, et avec un costume propre et décent, il se rendra
» dans l'antichambre ou tout autre appartement où on le con-
» duira, et restera debout en cet endroit jusqu'à ce qu'on l'ait
» annoncé et que quelqu'un se soit présenté pour l'introduire
» auprès de la personne à laquelle il désire parler; et s'il arrive
» que personne ne réponde de l'inférieur, ou que l'on n'ouvre
» pas la porte, il doit alors s'éloigner, de crainte qu'avant été
» aperçu, on ne le juge, par sa contenance à attendre trop
» long-tems, avoir des desseins malhonnêtes, espèce de mor-
» tification à laquelle il ne convient de s'exposer qu'à des gens
» qui ne savent pas se respecter, qui n'ont point de tact, et qui
» manquent entièrement de délicatesse. Mais s'il est admis à se
» présenter, il doit approcher cette personne de distinction avec
» toutes les marques du plus profond respect, et se guider pen-
» dant l'audience d'après le même principe.

» Si c'est un étranger, ou tout autre faiblement connu qui se
» présente dans une maison respectable, et qu'il trouve en arri-
» vant la porte fermée, il heurtera ou grattera pour se faire en-
» tendre; la porte ouverte, il entrera le chapeau bas, la tête
» nue, et s'approchera, avec un air de dignité, etc; après la for-
» mule d'usage pour la réception, il attendra qu'on l'invite à
» s'asseoir et à se couvrir.... En ce qui touche la personne qui
» reçoit, comme on ne peut employer le ton sec du commande-
» ment, malgré son caractère de supérieur à inférieur, comme
» qui dirait: *Asseyez-vous, Monsieur; couvrez-vous, etc.*, elle
» se servira d'une circumlocution, avec le ton de la familiarité,
» tel que celui-ci: *laissons toutes les cérémonies de côté et*
» *mettons-nous à notre aise, couvrons-nous, etc.*, ou elle emploiera
» toute autre formule qu'un esprit bien fait, joint à un bon cœur,
» n'est pas embarrassé de trouver à l'instant. Quant à l'inférieur,
» il prendra bien garde de dire à celui qui est supérieur de se
» couvrir; il évitera de se couvrir lui-même avant qu'il en ait
» reçu l'invitation et qu'elle ne soit récidivée, et même plusieurs
» fois, si la personne est bien au-dessus de lui.... Si la personne
» à qui vous faites visite est retenue dans son lit, gardez-vous
» bien de vous appuyer sur ce lit, encore moins de vous asseoir
» dessus: cet acte serait de la dernière inconvenance. On ne doit
» pas oublier que c'est donner une bien mauvaise idée de son
» jugement que d'ajouter aux qualifications *Monsieur, Madame,*
» etc., un tout autre mot qui puisse faire équivoque; par exem-
» ple: le lait d'ânesse, Madame, vous serait salutaire, ou la vue
» d'un cochon, Monsieur, cause de l'effroi, etc..... Il ne faut
» jamais rien dire à qui que ce soit qui puisse désobliger. Il y
» a une infinité de circonstances où ces occasions se présentent,
» et souvent il arrive que des personnes d'un certain rang, et
» qui ont même de l'usage et de l'instruction, s'achètent sans le
» vouloir, sans se douter même que leurs propos ont quelque
» chose d'offensant. Comme si on disait à une femme qui, mal-
» gré ses difformités, croit pouvoir plaire: *Mon Dieu, que vo-
» tre bosse vous disgracie!*..... ou à une autre qui fait tout ce
» qu'elle peut pour paraître jeune: *Le fard, Madame, que vous*
» *employez ne saurait ôter un jour à votre âge; il y a bien*
» *long-tems qu'on vous connaît,* etc. Qui ne conviendra point
» qu'ainsi on s'écarte beaucoup des règles de la civilité?»

Nous nous hâtons de convenir de tout cela avec M. Lions, et
nous espérons bien, pour l'honneur de notre pays et de notre
teus, que personne ne s'aviserait de le contredire.

Les citations que nous venons de faire, et que nous regretton
de ne pas pouvoir continuer, en donnant une idée de la justesse
d'esprit, du tact délicat, de l'expérience consommée du précep-
teur, ainsi que de la sévérité de ses principes moraux, font
connaître aussi les qualités de son style toujours si bien appro-
prié au sujet qu'il traite. Tour à tour léger et profond, grave et
enjoué, il parle à tous les esprits, se proportionne à toutes les
intelligence, et s'empare de tous les cœurs. C'est surtout lors-
qu'il traite de la *bienséance conjugale* qu'alors il est plein d'éner-
gie, de dignité, et l'on peut dire de puissance. En lisant ce cha-
pitre, le lecteur s'aperçoit aisément que l'auteur était préoccupé
d'un sentiment profond..... Mais ne songeons qu'à profiter de ses
leçons.

L'espace nous manque pour donner une analyse complète de
l'ouvrage de M. Lions. Nous nous contentons d'ajouter qu'on y
trouve des règles de conduite pour toutes les situations délicates
de la vie sociale, comme, par exemple, de saluer, de se mou-
cher, d'éternuer, d'être au bal, à la noce, etc. Nous le recom-
mandons aux pères de famille, aux instituteurs, aux élèves;
nous le recommandons même aux gens polis, aux gens de bon
ton, parce qu'ils apprendront que la civilité est une science, une
science exacte, comme l'astronomie, les mathématiques; nous
le recommandons surtout à l'Académie Française qui vient de
montrer son imparialité et son zèle pour l'éducation des mœurs,
en couronnant le livre de la *Physiologie des Passions* et le ro-
man des *Deux Apprentis*, et qui ne manquera pas de faire preuve
de son bon goût en couronnant l'ouvrage de M. Lions.

ENTREPRISE DE MM. POULIN ET COMP.

Cospondant avec les Messageries générales de France.

MM. Poulin et Comp^e, ayant déjà un service de diligences
bien suspendues, d'une construction élégante et commode, de
Lyon à Marseille, viennent d'en établir un semblable de Lyon
à Nîmes, par le pont du St-Esprit.

Ce nouveau service commencera le 16 du courant, et partira
tous les jours de Lyon et de Nîmes à 9 heures 1/2 du soir;
il se chargera du transport des marchandises et finances à des
prix très-modérés.

LES BUREAUX SONT:

A Lyon, place de la Comédie, n° 25.

A Nîmes, Hôtel du Midi.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. Maucner prévient les parents qui destinent leurs enfans à la fabrique d'é-
toffes de soie, qu'il vient de transporter son atelier dans un local plus vaste, plus
commode et plus rapproché du centre de la ville, situé clos Casaty, rue Tables
Claudieanes, maison Chovin, Cavalier et Cusin, 2^e montée, au 5^e.

Il continuera comme par le passé, à former des élèves par la pratique et la
théorie. Les succès qu'il a obtenus dans ce genre d'enseignement, le zèle et les
soins qu'il continuera d'y apporter, lui font espérer la continuation de la con-
fiance dont il a été honoré jusqu'à ce jour et qu'il s'efforcera de plus en plus de
mériter.

AVIS.

A vendre ou à louer, à quatre lieues de Lyon, une belle chute d'eau de
sept pieds de circonférence, qui est intarissable, avec de vastes bâtimens,
jardin, cours, remise, écurie et hangar, avec diversés pièces de terre: le tout
est propre à un genre de fabrique quelconque.

— On propose, moyennant hypothèque dans le département, une somme de
5,000 fr. et une de 10,000 fr. en viager sur deux têtes; plus, une autre somme
de 4,000 fr. à dette à jour.

— On désire vendre en totalité un joli mobilier complet, à la moderne, et
sous-louer la suite d'un appartement composé de huit pièces, cave et grenier; il
est situé sur une place à un entresol.

— Un très-beau fonds de mercerie, et un de nouveautés, à vendre, pour
cessation de commerce, avec facilités pour les payemens.

— On demande un jeune homme de dix-huit à vingt ans, sachant bien
écrire et calculer; il aura l'avantage d'apprendre d'autres sciences, en étant
de suite nourri, logé, blanchi, et avec un petit appointement.

S'adresser, pour les cinq articles ci-dessus, aux sieurs Jean Bertholon et Comp^e,
agens d'affaires, rue de la Cage, n° 15.

On désire se démettre à un prix très-modéré d'un brevet de maître de poste
sur la route de Paris à Lyon, à douze lieues de cette dernière ville.

Cette poste entretient vingt-deux chevaux; elle est rétribuée de cinq cents
francs annuellement par la direction des postes, et chaque jour les droits de
poste des diligences suspendues, le service de la maille-poste et des diligen-
ces de Notre-Dame-des-Victoires lui assurent un revenu de quarante francs. On
joindra la vente des chevaux et harnais à la cession du brevet, et l'on donnera des
facilités pour le payement.

S'adresser à M^e Cherblanc, notaire à Lyon, place St-Pierre.

Mercredi prochain, dix-neuf septembre mil huit cent vingt-sept, à neuf heu-
res du matin, il sera procédé par un commissaire-priseur, dans les cours de
l'Ecole royale vétérinaire de Lyon, quai de l'Observance, près le pont et la
barrière de Serin, à la vente publique et au comptant, par la voie des enchè-
res, de deux mises de fumier provenant des écuries et chenils de ladite Ecole,
et d'environ trente futs ou tonneaux vides, de deux, trois et quatre hectolitres.

BOURSE DE PARIS du 15 septembre 1827.

Négociations au comptant

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22	Actions de la banque	f.
mars 1827. — 101 fr. 90 65	Fonds étrangers.	
Rentes — 5 100. jouiss. du 22 déc.	Rent de Naples, cert. Falc.	78 f 75
72 f. 60 50	Obl. de Naples, comp. Rothschild	
Ann. à 4 p. 100.	en liv. sterl.	
Obl. de la v. de Paris,	Rentes d'Esp. cert. franç.	
Quatre Canaux.	Empr. royal d'Esp. 1826.	
Caisse hypothécaire	Emprunt d'Haïti.	

